

Daniel FRECHE  
Président du CEP-CAFI (Sainte Livrade/Lot )  
06.51.36.23.19  
frechedaniel@gmail.com

Julien CAO VAN TUAT  
Président de l'ARINA (Noyant d'Allier) Président de l'ARINA ( Noyant d'Allier )  
06.27.74.37.07  
jcvte@free.fr

Serge AMORICH  
Délégué national de la Fédération Nationale des Rapatriés (F N R) pour les questions de retraite  
06 66 30 19 42  
serge.amorich@wanadoo.fr

Paris le 25 juillet 2025

Mesdames les Sénatrices Messieurs les Sénateurs,

O B J E T : Invitation à un débat portant sur la reconnaissance de la Nation envers les Rapatriés d'Indochine accueillis en France dans des centres d'accueil de 1955 à 1966.

Les présidents des 3 principales associations de défense des rapatriés d'Indochine ont l'honneur de vous inviter le vendredi 25 août 2025 de 15 heures à 17 heures à un débat portant sur le texte de loi adopté à l'unanimité des députés de l'Assemblée Nationale le 3 juin 2025 reconnaissant la dette de la Nation envers les rapatriés d'Indochine et actant la réparation des préjudices subis par ces derniers et leurs familles, du fait des conditions d'accueil indignes dans certaines structures en France.

Ce débat se tiendra dans le cadre des 3 jours de festivités organisés annuellement au CAFI de Sainte Livrade dans le Lot et Garonne. Durant ces 3 jours de retrouvailles et de festivités

autour de la mémoire des rapatriés d'Indochine ayant vécu dans ces lieux depuis 1956 jusqu'à la rénovation du site en 2014, l'association CEP-CAFI organise un débat portant sur ce texte de loi.

Issu des travaux de l'Assemblée nationale ce texte répond totalement à l'attente des rapatriés d'Indochine. L'ensemble des associations de rapatriés souhaitent qu'il soit adopté tel quel par le Sénat avant la fin de l'année 2025.

Il représente une avancée significative dans le combat que nos associations mènent depuis de nombreuses années pour la reconnaissance des rapatriés d'Indochine, des conditions difficiles de leur arrivée en métropole, ainsi que l'oubli institutionnel et juridique qui a longtemps entouré leur sort. Ce texte sera examiné par la commission des affaires sociales du Sénat avant d'être débattu par la haute assemblée.

Votre participation à ces festivités et au débat organisé sera l'occasion d'un dialogue qui vous permettra de connaître l'histoire de ces lieux intimement liés à l'histoire de ses habitants et de leurs descendants, avant les débats qui se tiendront au Sénat.

Veuillez trouver ci-joint les documents ayant servi de base aux discussions du texte de loi à l'Assemblée Nationale.

Veuillez agréer Mesdames les Sénatrices, Messieurs les Sénateurs l'expression de nos considérations respectueuses.

Les Présidents      CEP-CAFI      ARINA      FNR